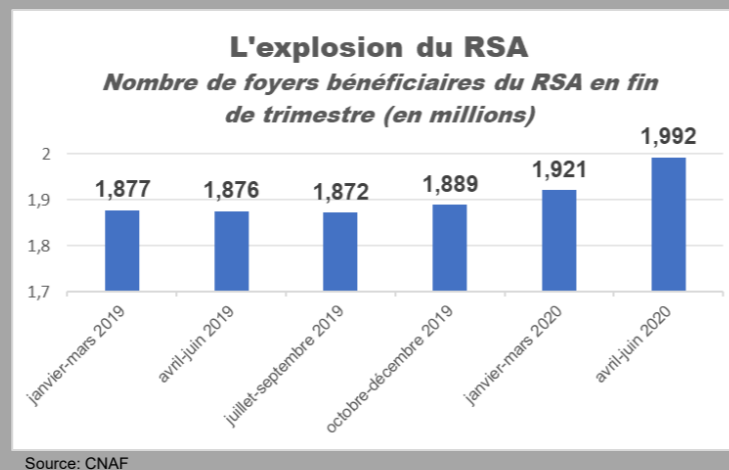
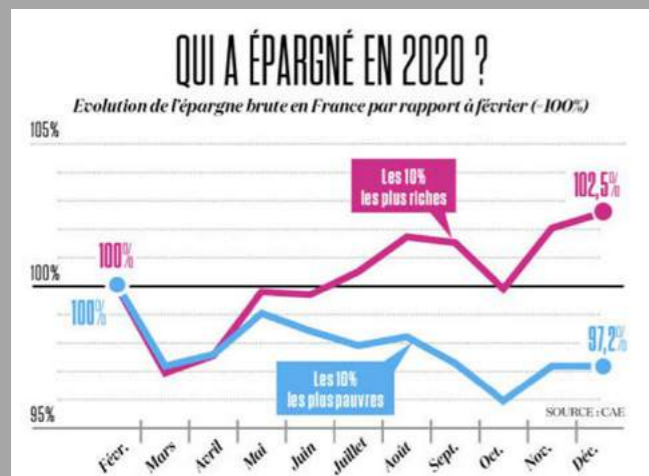


« LE COURAGE, C'EST DE CHERCHER LA VÉRITÉ ET DE LA DIRE » Jean Jaurès

Vaincre la pauvreté passe par deux combats. Le premier est politique et concerne le partage des richesses produites. Le second est idéologique et impose de combattre pied à pied toutes les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté.



Nouvelles fonctions, nouvel agenda

Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR) et Commission de Vérification des Fonds Spéciaux (CVFS).

Lundi 30 novembre : Réunion de la CVFS sur les travaux de contrôle de la DGSI (au siège de la DGSI)

Jeudi 3 décembre : Réunion de la CVFS sur les travaux de contrôle de la DGSE (au siège de la DGSE)

Jeudi 17 décembre: Examen du rapport annuel de la CVFS

Jeudi 14 janvier : Déplacement de la DPR à la Direction du Renseignement Militaire sur la base aérienne de Creil

Jeudi 28 janvier : Réunion de la DPR – Examen du rapport de la CVFS sur l'utilisation des fonds spéciaux au cours de l'exercice 2019

Jeudi 28 janvier : Visite à Nanterre de la plateforme de signalement PHAROS à l'Office de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication

Jeudi 11 février : Déplacement à Malakoff de la DPR à la DRSD (Service de renseignement du Ministère des Armées)

Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR):

Elle se réunit chaque semaine et en plénière une fois par mois. Parmi ces dernières:

Mercredi 2 décembre: Réunion plénière

Jeudi 7 janvier: Réunion plénière

Jeudi 4 février : Réunion plénière

Mercredi 10 février : Visite de la DGSE (échange avec les directeurs de la DGSE)

Mercredi 17 février : Réunion plénière sur la loi relative au renseignement

Jeudi 11 mars: Réunion plénière

Interventions diverses

- **Victimes de l'amiante** : Courrier au Ministre des Solidarités de la Santé pour les soutenir dans leur demande d'un accès prioritaire aux vaccins contre la Covid-19 ;

- **Collectivités territoriales** : Intervention auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales pour demander des mesures leur facilitant les renégociations de leurs emprunts ;

- **Auxiliaires de vie et aides à domicile et personnels médico-sociaux**: Lettre à la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et intervention auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé pour la revalorisation de leurs salaires ;

- **Aides au tourisme** : Courrier au Secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie pour demander l'accès des villages de vacances et résidences de tourisme aux mêmes subventions et crédits d'impôts que les résidences hôtelières ;

- **Conditions de travail des salariés et des artisans du BTP pendant la crise sanitaire** : Intervention auprès du Préfet de Loire-Atlantique pour demander la réouverture des restaurants ouvriers, à l'instar des restaurants routiers ;

- **Nouveaux critères d'éligibilité à l'aide juridictionnelle**: Demande au Ministre de la Justice le maintien sans condition de l'aide juridictionnelle pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et de L'allocation de Solidarité des personnes âgées ;

- **Mineurs non accompagnés** : Question au Ministre de l'Intérieur sur les mesures prises par le Gouvernement pour la régularisation des jeunes migrants titulaires de diplômes ou engagés dans un parcours scolaire ou d'apprentissage ;

- **Consommation de produits raffinés en France**: Question à la Ministre de la Transition écologique sur les mesures envisagées pour lutter contre le surcroît de pollution dû à la délocalisation de la fabrication de produits raffinés.

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87 / Courriel : y.vaugrenard@senat.fr

Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Hoffenberg et Sophie Normand

www.yvaugrenard.fr

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes



Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Membre de la Délégation Parlementaire au Renseignement

Membre de la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement

La Lettre

Yannick Vaugrenard

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE



CRISE SANITAIRE... CRISE SOCIALE

Voici maintenant une année, que notre pays souffre et bataille contre cette pandémie hors norme, dont les dégâts sur la santé sont avérés, et les conséquences sociales fort douloureuses.

D'ores et déjà, des premiers enseignements méritent d'être tirés :

- Le manque d'anticipation générale s'agissant des protections individuelles par les masques est une évidence, tout comme les discours à géométrie variable l'accompagnant ;

- Notre trop étroite dépendance pharmaceutique avec l'Asie et très particulièrement la Chine est apparue et peut faire craindre la pénurie de certains produits ;

- Les crédits notamment insuffisants dans le domaine de la recherche obligent à une prise de conscience générale.

Ces premiers constats devront s'assortir d'importantes décisions, tel le rapatriement de certains volets industriels, sans quoi les déclarations sur l'indépendance nationale n'auraient aucun sens.

Par ailleurs, cette crise sanitaire majeure s'accompagne d'une crise sociale qui l'est tout autant.

Le nombre de nos concitoyens vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté, le recours au RSA a explosé et les files d'attente des étudiants s'allongeant, n'ont pas fait honneur à notre pays de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Durant cette crise, les plus pauvres auraient dû être mieux protégés, car sans emploi ou sous statut précaire, ils sont passés entre les mailles du filet de sécurité apporté par le chômage partiel. De plus, un soutien très particulier en direction des jeunes est une ardente obligation, car ils ne pourront accepter d'être une génération de sacrifiés.

Ecouter « les sans voix », rendre la dignité à celles et ceux qui l'ont perdue sera un enjeu social déterminant de l'après-crise sanitaire !

Il est enfin indispensable de souligner le curieux paradoxe de voir l'épargne des 10 % des plus aisés augmenter de manière conséquente, au moment où les plus démunis payent le prix fort de la crise... La thèse du ruissellement des plus fortunés vers les plus pauvres aura donc fait son temps et les conséquences précises et pratiques devront en être tirées !



CONTACTS

A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr



Yannick VAUGRENARD

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : Construction navale... vigilance !

L'abandon du projet de rachat des Chantiers de l'Atlantique par Fincantieri est une nouvelle dont nous ne pouvons que nous réjouir ! Le 10 novembre dernier, la construction d'un grand paquebot chinois, avec l'aide du constructeur italien, était lancée... Les craintes de voir les savoir-faire de l'un des fleurons industriels européens être transférés vers la Chine se voyaient confirmées.



Les Chantiers de l'Atlantique sont aussi un patrimoine social et historique de notre Territoire. Donner à cette entreprise tous les atouts pour se développer en accompagnant sa transition écologique est un impératif.

La présence de la puissance publique doit rester importante, majoritaire ou avec une minorité de blocage. Si l'État souhaite céder une partie de sa participation, le choix d'un actionnaire français s'impose. Une offre existe et elle mérite d'être regardée avec sérieux. Une participation supérieure des entreprises régionales ainsi que des salariés qui le souhaiteraient serait également de bon augure.

Au moment où il est évident de rapatrier une partie de nos industries, il est logique et indéniable d'accompagner fortement une industrie de la construction navale qui ambitionne de se diversifier en prenant en compte les défis économiques et environnementaux.

SANOFI : UNE FAUTE INEXCUSABLE

Non content d'accuser un retard de près d'un an sur les laboratoires étrangers, s'agissant du vaccin contre la Covid-19, le laboratoire français Sanofi a décidé de supprimer 400 postes de chercheurs !... Sans doute pour être plus efficace??

Chaque année, l'État lui verse 100 millions d'euros de crédits d'impôt recherche tandis que Sanofi rétribue 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires pour 2020 ! Cette inimaginable violence de comporte-



ment est insupportable et il faut le dénoncer fermement ! D'autant plus que l'on sait maintenant que le vaccin de l'entreprise Valneva, développé près de Nantes, va être prioritairement produit pour le Royaume-Uni parce que la France n'a pas proposé une offre d'investissement suffisante.

Il est vraiment temps que le Gouvernement intervienne dans cet incompréhensible désordre ! Mais au-delà des mots, en a-t-il la volonté ?

CRISES SANITAIRE ET UNIVERSITAIRE Une indispensable reprise des cours en présentiel !

En raison de la crise sanitaire, les étudiants n'ont pu suivre normalement leurs cours depuis le mois de mars 2020. Cette situation, entraînant malaise et décrochage scolaire, est très préoccupante car elle met en danger la formation et l'avenir de toute une génération. Sollicité par nombre d'entre eux, je suis intervenu, le 18 janvier, auprès de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

« Madame la Ministre,

Dans le cadre de la lutte contre la circulation de l'épidémie de Covid-19, les universités ont bouleversé leur mode de fonctionnement. Les enseignants et les administrations se sont organisés pour travailler à distance et maintenir le service public d'enseignement supérieur. De plus, en collaboration avec les associations étudiantes, le personnel universitaire a proposé de nombreuses actions de solidarité.

Cependant, malgré l'implication et les efforts de tous les membres de la communauté universitaire, cette génération se sent sacrifiée et abandonnée. Nombre de jeunes témoignent de leur souffrance et de leur mal-être. Seul le retour des étudiants sur les campus permettra de faire face à cette autre crise sanitaire.

Vous le savez, Madame la Ministre, les étudiants de première année vont pouvoir reprendre leurs séances de travaux dirigés en demi-groupe à partir du 25 janvier 2021. De nouveaux psychologues universitaires vont être recrutés et un projet de « chèques santé mentale » pour aider financièrement les étudiants est examiné. Mais cela ne peut suffire. Il faut autoriser les universités à accueillir tous les étudiants en petits groupes pour les travaux dirigés et les travaux pratiques, si fondamentaux pour former les salariés de demain.»



Le 3 février dernier, la Ministre m'a répondu en annonçant les mesures prises. En voici un extrait :

« (...) Lors de notre échange avec les étudiants trois principales mesures ont été annoncées.

La première, c'est le renforcement de la lutte contre l'isolement en permettant un retour en présentiel équivalent à un jour par semaine, pour tous. (...)

La deuxième mesure c'est le renforcement de la lutte contre la précarité alimentaire grâce au ticket de restauration universitaire à 1€ pour tous, pour 2 repas par jour. (...)

Enfin, la troisième de ces mesures, c'est faciliter l'accès à la consultation d'un psychologue. (...)

Voir tant de nos jeunes venir grossir les files d'attente des distributions alimentaires est une honte. **Les mesures sont insuffisantes pour résoudre ce drame. Il est urgent de mettre en place, au moins à titre expérimental tout au long de la crise sanitaire, un Revenu de Solidarité active (RSA) pour les moins de 25 ans.**

POLLUTION : UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

En septembre 2019, l'Agence régionale de la Santé (ARS) a publié un rapport révélant que le risque de surmortalité était supérieur de 28% à la moyenne nationale pour les habitants de Saint-Nazaire. Très rapidement, d'autres causes potentielles ont été mises en avant, dont la pollution industrielle. L'entreprise Yara (agrochimie) est régulièrement sanctionnée pour ne pas respecter les normes de rejets polluants. Rien n'y fait, puisque la maison-mère norvégienne refuse de faire les investissements nécessaires. Face à ce laisser-aller possiblement dangereux pour la santé des habitants de la région, je suis intervenu auprès de la Ministre de la Transition écologique. Extrait :

« Madame la Ministre,

Depuis 2012, l'usine de fabrication d'engrais Yara située à Montoir-de-Bretagne, en Loire-Atlantique, fait l'objet d'une surveillance attentive concernant ses émissions de pollutions aériennes et aquatiques. Sommée de nombreuses fois de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, l'entreprise -mère refuse de réaliser les travaux nécessaires. Ces derniers seraient jugés trop onéreux.



Le 19 juin 2020, le Sous-préfet de Saint-Nazaire, délivrait un arrêté préfectoral contraignant la société Yara à payer une astreinte journalière de 300 euros tant que le site de Montoir n'était pas mis en conformité. Peine perdue ! En janvier 2021, la préfecture a dû exiger la liquidation partielle d'un montant de 28500 euros de cette astreinte, aucune amélioration n'ayant été constatée.

Une décision politique est indispensable pour sortir de cette impasse économique et administrative. Ne serait-il pas possible alors d'octroyer, après négociations, une aide financière pour les travaux de mise en conformité écologique du site Yara de Montoir-de-Bretagne dans le cadre de la stratégie de transition énergétique du plan France Relance ? (...)

Cependant, la lutte contre la surmortalité dans la région de Saint-Nazaire ne peut se cantonner à la mise aux normes de cette industrie. Je participerai donc à l'étude de zone pour évaluer l'état environnemental général de l'agglomération nazairienne.

DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ : UNE RÉFORME TRÈS ATTENDUE

Les questions liées à la fin de vie n'ont toujours pas toutes trouvé une réponse. La dernière en date, la Loi Léonetti-Clayes, votée en 2016, demeure insuffisante. Par ailleurs, l'accès aux soins palliatifs reste inégal comme le souligne un rapport du Conseil économique social et environnemental (CESE) du 10 avril 2018, les offres de soins palliatifs étant insuffisantes.

Ainsi, nombre de nos concitoyens qui en ont les moyens partent à l'étranger y terminer leur vie conformément à leurs souhaits. D'autres parviennent à obtenir d'un médecin une assistance active à mourir. Cela conduit à des inégalités considérables face à la fin de vie.

Dans ce contexte, il est urgent d'apporter des solutions législatives pour accéder aux attentes de près de 90% des Français. **J'ai donc décidé de cosigner la proposition de loi visant à établir le droit à mourir dans la dignité.** Cette dernière a pour objectifs, entre autres, d'inscrire dans le code de la santé publique le droit à l'aide active à mourir, à garantir le respect du libre choix du patient sur sa fin de vie et à rendre effectif dans un délai de trois ans l'accès universel aux soins palliatifs.

Pouvoir bénéficier d'une fin de vie apaisée et digne devrait être un droit à la portée de tous. Or, comme nous le rappelle régulièrement l'actualité, nombreuses sont les personnes qui décèdent encore à l'hôpital dans des conditions souvent très éloignées de celles qu'elles avaient espérées. Il est urgent de mettre fin à cette trop cruelle injustice!

